

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Reçu de S. A. S. le Prince Héritaire.

NOUVELLES :

Relation du voyage à Rome
Débarquement à Monaco des équipages Mgr Vié.
Coulés.
Citations à l'ordre du bataillon et du régiment.
Nos blessés.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis municipal relatif à la destruction des moustiques.
Vaccinations gratuites.

MAISON SOUVERAINE

Les dernières nouvelles reçues de S. A. S. le Prince Héritaire sont bonnes. Le Prince Louis a pris part aux dernières attaques avec l'État-Major d'un des corps d'armée opérant dans la région de Craonne.

ÉCHOS & NOUVELLES

Mgr l'Évêque de Monaco vient de faire à Rome son premier voyage *ad limina*; il est parti le 12 avril et revenu le 1^{er} mai.

Il a été reçu le 16 avril en audience particulière par Sa Sainteté Benoit XV qui lui a témoigné le plus affectueux intérêt pour la Principauté et l'a chargé d'écrire à Son Altesse Sérénissime l'excellent souvenir qu'il garde de Sa visite au Vatican.

Le Saint-Père a accordé de grand cœur les bénédictions que Mgr Vié lui a demandées pour la Principauté, pour les maîtres, les maîtresses et les enfants de nos écoles, pour nos communautés religieuses, nos œuvres de bienfaisance, les blessés de nos ambulances et spécialement les soldats aveugles de l'Hôpital.

Son Excellence le Comte Maggiorino Capello, Ministre plénipotentiaire de Son Altesse Sérénissime près du Saint-Siège et M^{me} la Comtesse Capello ont fait à notre Évêque l'accueil le plus sympathique. Le 23 et le 30 avril, ils ont donné en son honneur des réceptions auxquelles ont assisté S. Exc. le Cardinal Secrétaire d'État, cinq membres du Sacré-Collège et le Corps diplomatique accrédité près du Saint-Siège.

Le 29 avril, l'Évêque de Monaco a assisté aux fêtes de la Béatification du Bienheureux Cottolengo, et pendant la cérémonie, il a, sur la demande du Cardinal Merry del Val, donné dans la Basilique de Saint-Pierre la confirmation à un soldat français blessé à Salonique, et à plusieurs enfants de Rome.

La veille, M^{me} la Comtesse Capello avait donné aux Arcades, devant un auditoire de choix, une conférence très goûtée et très applaudie sur les œuvres merveilleuses et les vertus du nouveau Bienheureux : les journaux romains ont fait de cette belle conférence des éloges très mérités.

Pour la première fois depuis la guerre, la Principauté a recueilli des marins dont les navires avaient été coulés. Le drame s'était accompli au large, très loin de la côte. Les équipages, montés dans deux

barques légères, couraient grand risque de dériver plus loin encore, entraînés par les courants. Pourtant, ils arrivèrent, sains et saufs, jusqu'au rivage qu'une pieuse et douce légende montre propice aux marins en péril. Une fois à terre, ils furent reconfortés.

Le premier équipage débarqua à Fontvieille le vendredi matin. Interrogé, le capitaine fit le récit suivant :

« Je me nomme Joseph Legge, je commandais le schooner *Monitor*, de nationalité anglaise, jaugeant brut 137 tonnes. Mon équipage se compose de six hommes : James Loughtin, maître; Alfred J. Cool, Fred Courage, George Higgins, Richard Mason, matelots, et Joseph Lodge, cuisinier; nous sommes tous anglais de Terre-Neuve. Nous avons porté un chargement de morues de Terre-Neuve à L... Nous sommes partis de L..., sur lest, pour aller prendre du sel à Cadix, et retourner dans notre pays. Nous faisons bonne route, quand hier, jeudi 26 avril, vers 6 heures du soir, nous avons vu émerger à environ 600 yards de notre navire un sous-marin ne portant aucun numéro. Une embarcation est venue à bord, le chef de détachement a fait prendre tous nos papiers de bord et les provisions qui étaient dans la cambuse. Nous avons embarqué dans le grand canot et dans un doris avec nos sacs et quelques provisions. Les ennemis ont fait exploser deux bombes à bord de notre navire qui n'a pas tardé à couler. Le sous-marin a disparu, nous laissant en mer. Le temps était beau. J'ai fait route sur la terre et nous sommes heureusement arrivés au port de Monaco vers onze heures du matin. »

L'équipage a été conduit immédiatement à l'Alexandra, l'Hôpital de S. A. S. le Prince, où un bon repas lui fut servi. En même temps, M. Sim, Consul de S. M. le Roi d'Angleterre, était informé et se rendait auprès des « rescapés ».

* *

Dans la soirée de ce même jour, à 5 heures, une autre embarcation, une chaloupe à vapeur, pénétrait dans le port de Monaco. Elle était montée par le capitaine Fred L. Foote et sept hommes d'équipage.

Leur navire, un schooner à trois mâts, à voiles, de nationalité américaine, jaugeant 700 tonnes, venait de la Floride avec un chargement de bois à destination de G...

D'après le récit du capitaine, le 27 avril, vers 7 heures du matin, un sous-marin battant pavillon allemand émergea à petite distance du navire. Une embarcation s'est détachée, un officier est venu à bord, il a fait embarquer le capitaine et tout son équipage dans la chaloupe, puis il a incendié le bateau avec des bombes. Le *Margaret* a été détruit rapidement et le capitaine l'a vu couler. Puis, le sous-marin disparut et la chaloupe fit route sur Monaco, où elle est arrivée en bon état, par mer calme, vers 5 heures du soir.

Le capitaine et l'équipage furent, comme les précédents, dirigés sur l'Alexandra.

Son Altesse Sérénissime, immédiatement informée, avait fait télégraphier aussitôt Ses instructions, recommandant en premier lieu que rien ne fut épargné pour adoucir le sort des infortunés marins.

S. Exc. M. Flach, ministre d'État, se rendit le 27 et le 28 avril à l'Hôpital Alexandra et pût s'assurer

que les instructions du Souverain avaient été appliquées.

Le Ministre s'entretint avec les deux capitaines et leurs hommes et les félicita d'avoir échappé au sort tragique qui les avait menacés, en même temps qu'il du calme et du sang-froid avec lesquels ils relataient jusqu'aux moindres incidents de leur rencontre, témoignant par leur attitude que le spectacle d'une mort imminente est impuissant à troubler de braves marins au cœur résolu.

M. Sim, Vice-Consul d'Angleterre à Monaco et M. le Vice-Consul des États-Unis à Nice qui, de leur côté, s'étaient empressés d'accourir auprès de leurs nationaux, ont au Ministre d'État leur gratitude pour les soins et la sympathie prodigués à ces vaillants rescapés et l'ont instamment prié d'adresser leurs remerciements émus à S. A. S. le Prince. M. le Vice-Consul des États-Unis, M. Richard Robinson Riley, a même ajouté, en apprenant les recommandations télégraphiées par le Souverain, qu'il en câblerait la nouvelle dès le lendemain à son Gouvernement qui s'en montrerait certainement très touché. S. Exc. M. Flach a répondu en donnant l'assurance que rien ne pouvait être plus agréable au Prince qui professe pour les États d'Amérique la plus vive sympathie jointe à une admiration profonde.

Le sergent de ville Paradis, du poste de la Condamine, actuellement sous-lieutenant au 3^e bataillon de chasseurs à pied, a obtenu la citation suivante avec attribution de la Croix de guerre :

« Officier énergique et brave, toujours volontaire pour les missions périlleuses; a été blessé par un éclat de grenade en accomplissant une reconnaissance délicate; déjà blessé deux fois auparavant. »

* *

Le carabinier Reboul, mobilisé au 252^e d'infanterie, vient d'être cité, pour la seconde fois, à l'ordre de son régiment, dans les termes suivants :
« Soldat plein de bravoure. A fait partie de la fraction qui, le 28 avril 1917, a exécuté avec succès un coup de main sur un bastion allemand fortement organisé. »

Le sergent de ville Cointrel, du commissariat de police de la Condamine, actuellement sous-officier au 115^e régiment d'artillerie lourde, a été grièvement blessé d'un éclat d'obus à la tête et trépané; l'opération a parfaitement réussi et l'état de Cointrel est satisfaisant. Il a été proposé pour la Médaille militaire et la Croix de guerre avec palme.

AVIS & COMMUNIQUÉS

COMMISSION INTERCOMMUNALE

AVIS

Le Président de la Commission Intercommunale, Considérant qu'à l'approche des chaleurs il convient d'appliquer strictement les mesures nécessaires pour la destruction des moustiques, notamment à

cette époque de l'année où ces insectes font leur ponte ;

Rappelle les prescriptions de l'Arrêté municipal en date du 27 juillet 1909, dont la teneur suit :

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Monaco,
Vu l'Ordonnance sur la Police Générale du 6 juin 1867 ;
Vu la délibération du Comité d'Hygiène ;
Vu la délibération de la Commission Communale du 13 mai 1909 ;

Vu le rapport du Comité d'Hygiène, transmis par S. Exc. M. le Gouverneur Général le 15 juin dernier, lequel expose que le moustique est au nombre des insectes nuisibles et qu'il peut être l'agent de transmission de certaines maladies, la fièvre intermittente entre autres ;

Considérant que l'eau stagnante des réservoirs, mares, citernes, etc., et même celle des baquets, tonneaux arrosoirs, favorise la production de larves excessivement nombreuses et qu'il est nécessaire de couvrir et de rendre inaccessibles tous ces réservoirs aux insectes afin de les empêcher d'y déposer leur ponte, ou bien de répandre sur l'eau une certaine quantité de pétrole dans le but d'entraîner l'asphyxie des larves et nymphes ; ce dernier moyen ne pouvant d'ailleurs nuire aux poissons des pièces d'eau ;

Que, dans l'intérêt de l'hygiène publique, il convient de prendre les mesures nécessaires pour la destruction des moustiques ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1^{er}. — Il est interdit de laisser séjourner dans les jardins, cours et escaliers des maisons, les baquets, tonneaux arrosoirs ou autres récipients contenant de l'eau, à moins qu'ils ne soient clos hermétiquement.

ART. 2. — Les bassins situés dans les jardins et dans les cours des maisons ou villas dont l'eau n'est pas agitée par un jet continu devront être recouverts.

ART. 3. — Les bassins qui ne seront pas recouverts devront contenir des poissons : perches, carpes, cyprins, etc., lesquels détruisent les pontes des insectes.

ART. 4. — Si les pièces d'eau ou réservoirs découverts ne renferment pas de poissons, une certaine quantité de pétrole (15 centimètres cubes par mètre carré) sera répandue à la surface de l'eau tous les quinze jours environ.

ART. 5. — Les caisses à eau placées sur les toitures des maisons, villas et immeubles quelconques, devront être recouvertes et tenues constamment propres.

Les propriétaires sont, en outre, tenus de faire procéder au nettoyage de ces caisses au moins une fois par an.

ART. 6. — Le Service municipal d'Hygiène fera procéder aux visites et aux enquêtes nécessaires afin de s'assurer de la bonne exécution des mesures prescrites.

Une surveillance rigoureuse sera exercée par le Service d'Hygiène et les contraventions seront poursuivies conformément à la loi.

Monaco, le 3 avril 1917.

Le Président
de la Commission Intercommunale,
(Signé :) A. NOGHÈS.

VACCINATIONS GRATUITES

Des séances de vaccination auront lieu les 8, 10 et 12 mai, à 10 heures et demie, dans les différents locaux ci-après :

- Bureau d'Hygiène (Mairie de Monaco) ;
- Ecole des garçons, quartier des Carmélites ;
- Ecole des filles, rue Grimaldi ;
- Ecole des filles, quartier des Moulins.

En outre, les vaccinations continueront, comme d'habitude, tous les jeudis, à 11 heures, au Bureau d'Hygiène (Mairie de Monaco).

Étude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Antoine Blanc, soussigné, suppléant pendant la guerre M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, actuellement mobilisé, le dix avril mil neuf cent dix-sept, dont une expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le vingt-six du même mois, volume 134, n^o 19, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco,

M. François-Constantin-Alphonse BLACHIER, industriel, demeurant à Grenoble, rue Docteur Muzet, n^o 19, a acquis,

De M^{me} Maria-Antonia MIGNONE, veuve de M. Henri-Jacques ZANOLLI, la dite dame sans profession, demeurant ci-devant à Monaco et actuellement à Nice, boulevard Gambetta, n^o 84,

Une villa située à Monte Carlo, quartier du Tenao ou de Saint-Roman, rue des Giroflées, dénommée « La Mascotte », élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et caves, avec petit jardin autour, le tout d'une superficie de trois cent quatre-vingts mètres carrés environ, porté au plan cadastral sous les numéros 257 p. et 258 p. de la section B, confinant vers l'est, la villa des Lucioles appartenant à M. Zanolli fils et un terrain situé derrière cette villa, la délimitation devant être une ligne droite formée par le mur séparatif entre la villa des Lucioles et la villa vendue, et par le prolongement de ce mur dans la direction nord jusqu'à la rue des Giroflées, de tous autres côtés à la dite rue des Giroflées.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quarante mille francs, ci. 40.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire suppléé.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits, sauf, toutefois, l'effet des dispositions de l'Ordonnance souveraine du dix-huit août mil neuf cent dix-sept.

Monaco, le huit mai mil neuf cent dix-sept.

Signé : A. BLANC.

Étude de M^e Alexandre EYMIN
Docteur en Droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SAISIE

Le mercredi trente mai mil neuf cent dix-sept, à onze heures du matin, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire, sise rue du Tribunal, n^o 2, et par le ministère de M^e Antoine Blanc, son suppléant pour la durée de la guerre,

En exécution de deux ordonnances de M. le Président du Tribunal Civil de première instance de la Principauté de Monaco, en date des vingt-neuf mars et treize avril mil neuf cent dix-sept, enregistrées, rendues à la suite de la saisie-exécution pratiquée par le ministère de M^e Miglioretti, suppléant M^e Vialon, huissier à Monaco, le quatorze mars mil neuf cent dix-sept, à la requête de M. Louis-Baptiste GASTAUD, propriétaire, demeurant à Monaco, ayant agi en qualité d'administrateur provisoire de la succession de M. Théodore GASTAUD, son frère, à l'encontre de M^{me} Marie-Anna-Reine BLANC et de M. Auguste BARIOLA, son mari, commerçants, domiciliés à Monte Carlo,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur,

Du fonds de commerce de *Modes, Robes et Corsets*, exploité à Monte Carlo, boulevard d'Italie, villa Radiouse, et comprenant : la clientèle ou achalandage, le nom commercial ou enseigne, les objets mobiliers, le matériel, les marchandises et le droit au bail des lieux où s'exploite le dit fonds.

Cette vente aura lieu sur la mise à prix de cinq cents francs fixée par l'ordonnance autorisant la vente, ci. 500 fr.

La consignation pour enchérir est de cinq cents francs, ci. 500 fr.

Fait et rédigé par M^e Antoine Blanc, soussigné, à cet effet commis, comme suppléant M^e Alexandre Eymin, notaire mobilisé.

Monaco, le sept mai mil neuf cent dix-sept.

Signé : A. BLANC.

AVIS

M. ZECCHINO Laurent s'est rendu acquéreur d'une voiture dite Victoria et de deux chevaux appartenant à M. Rol Henri. Faire opposition entre les mains de l'acquéreur, garage Fiat, avenue Saint-Charles, à Monte Carlo, dans les délais légaux.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1917.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865
Capital : 55.000.000 — Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :
43, Rue Grimaldi (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce
Paiements et envois de Fonds :: Chèques
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts
Paiement de tous coupons Français et Etrangers
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux
Change de monnaies étrangères

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

des frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 23 mai 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 43.178.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 juin 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 19.985.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 juin 1916. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 11.287 et 17.628.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 1^{er} juillet 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 41.775, 46.393 à 46.396 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 4 juillet 1916. Deux cinquièmes d'action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 31.879 et 84.716.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 7 juillet 1916. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 32.117, 36.617 et 36.090.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 28 juillet 1915. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 102.698 à 102.705.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 12 août 1916. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 5.326, 6.202, 49.317 et 38.858.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 26 août 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 29.125, 36.744, 52.090, 11.267, 50.720.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 18 janvier 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 53.797.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 10 février 1917. Une Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 16.116.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 28 mars 1917. Trois Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 69.024, 69.025 et 69.026.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 avril 1917. Une Obligation de 300 fr. de la Société du Mont-de-Piété de Monaco, portant le n^o 001.115.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 26 avril 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 13.456 et une Obligation 4 % de la même Société, portant le n^o 120.485.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 087.456 et 134.360.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13.499 et 40.994.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 18 juillet 1916. Dix Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 29.773 à 29.776 inclus, 43.952, 43.953, 48.065 à 48.068 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 29 janvier 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 53.397.

Titres frappés de déchéance.

Néant.